



CNML LOCMIQUELIC

25/02/2017

ASSURANCE BATEAU DE PLAISANCE

*« Bien assurer ses arrières
et éviter les écueils ! »*



assurances@guiho.com

Tel 02 97 47 02 12


devis en ligne sur

www.guiho.com

- Les points essentiels pour être bien assuré
- Décryptages de quelques subtilités des contrats d'assurances
- Questions/réponses

BIEN ASSURER SES ARRIERES

Principes de base

Votre bateau (voilier, vedette, catamaran...)	
Constructeur et Modèle	
Longueur / Largeur	
Année du bateau	
Nom et Pavillon	
Matériau Coque	
Matériau Mât	
Moteur (Marque, Puissance, Année, Energie)	LE MOTEUR DOIT ÊTRE MIS À JOUR AU CONTRAT S'IL EST CHANGÉ 
Date dernière Expertise	
Valeur (préciser HT si TVA récupérée)	
Sinistralité sur 3 ans – Nom de l'assureur	
Zone de navigation	
Type de mouillage – dates de désarmement à terre	
Date d'effet souhaitée	
Utilisation (privée, professionnelle, habitation, location, régate, day charter,...)	

UNE RÈGLE IMPORTANTE = LA CONFORMITÉ

La non-conformité du risque assuré
entraîne la nullité du contrat

La sous-assurance entraîne une règle
proportionnelle de capitaux

Un Sinistre survient :

Monsieur Tartampion talonne à Méaban !

Les étapes

- Mettre en sécurité l' équipage et le bateau,
- Etablir un rapport de mer. L'idéal est le constat. Prendre 2 ou 3 photos.
- Demander le devis des réparations.
- L'expertise
- La quittance d'acceptation du règlement.

Le Constat

I - ACCIDENT AVEC TIERS			
1. Date de l'accident <u>25/09/2016</u>	Heure <u>15:00</u>	2. Lieu <u>au large port Haliguan</u>	3. Blessé(s) même léger(s) NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>
4. Dégâts matériels autres qu'aux bateaux A et B NON <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/>		5. Témoins - noms, adresses et tél. (à souligner s'il s'agit d'un passager de A ou B)	
BATEAU A 6. Assuré souscripteur Nom _____ (Majusc.) Prénom <u>P.</u> <i>Location</i> Adresse (rue et n°) <u>Klontersingel 23</u> <u>Belgique</u>		BATEAU B 6. Assuré souscripteur Nom _____ (Majusc.) Prénom _____ Adresse (rue et n°) _____	
7. Bateau Voile <input checked="" type="checkbox"/> Moteur <input type="checkbox"/> Planche à Voile <input type="checkbox"/> NOM _____ Marque <u>me</u> Type <u>37</u> Année <u>2008</u> N° d'immatr. (ou de moteur) <u>VA</u>		7. Bateau Voile <input checked="" type="checkbox"/> Moteur <input type="checkbox"/> Planche à Voile <input type="checkbox"/> NOM _____ Marque _____ Type <u>0</u> Année <u>2008</u> N° d'immatr. (ou de moteur) _____	
8. STE D'ASSURANCE N° de contrat _____ Agence (ou bureau ou courtier) _____ Les dégâts matériels du bateau sont-ils assurés ? NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/>		8. STE D'ASSURANCE N° de contrat _____ Agence (ou bureau ou courtier) _____ Les dégâts matériels du bateau sont-ils assurés ? NON <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/>	
		10. Circonstances A <input type="checkbox"/> disposait des signaux réglementaires <input type="checkbox"/> a rompu son amarre <input type="checkbox"/> était non manœuvrant <input type="checkbox"/> était au mouillage <input type="checkbox"/> prenait le mouillage <input type="checkbox"/> quittait le mouillage <input type="checkbox"/> était rattrapant <input type="checkbox"/> était rattrapé <input checked="" type="checkbox"/> se croisaient <input type="checkbox"/> virait de bord B <input type="checkbox"/> disposait des signaux réglementaires <input type="checkbox"/> a rompu son amarre <input type="checkbox"/> était non manœuvrant <input type="checkbox"/> était au mouillage <input type="checkbox"/> prenait le mouillage <input type="checkbox"/> quittait le mouillage <input type="checkbox"/> était rattrapant <input type="checkbox"/> était rattrapé <input checked="" type="checkbox"/> se croisaient <input type="checkbox"/> virait de bord	
		BATEAU À MOTEUR <input type="checkbox"/> venait sur tribord <input type="checkbox"/> venait sur babord VOILIER <input checked="" type="checkbox"/> était tribord amure <input type="checkbox"/> était babord amure	

2 – Le rapport de mer

De: [redacted] <[redacted]@yahoo.fr>
Envoyé: dimanche 29 mai 2016 19:10
À: GUIHO Assurances
Objet: Re: [redacted] Voilier First 36.7
Pièces jointes: [redacted].pdf

Bonjour Madame,

Veillez ci-joint un dossier de sinistre qui a eut lieu ce jour le 29/05/2016 à 12h20 devant le cap d'Agde lors d'une régates FFV de club de [redacted]. Le bateau en tord (tribord amure a été disqualifié et a admis tous ses tords, c'est Mr M [redacted] ↓, nous avons fait un constat amiable signé des deux parties. Je vous joins la fiche de réclamation, le rapport d'instruction de la réclamation signalant le tord de l'autre bateau et sa disqualification, des photos des dégâts: tous les chandeliers bâbord tordus et à ré étancher, refixer à la base qui a faiencé, balcon avant et arrière tordus et fibre/gelcoat/joint à refaire, tout est faiencé, bordé endommagé

t enfoncé par son étrave à re stratifier et repeindre (la coque est peinte neuve de 2013) et liston en bois cassé à changer/réparer. A vérifier, girouette qui n'indique plus la direction du vent par moment. Sous réserve de pb structurels. Je souhaiterai lancer les travaux dans la semaine car le bateau est loué dans 15 jours, pouvez-vous vous mettre en rapport avec la [redacted] pour accord au plus vite? Je ferai faire des devis de mon côté pendant ce temps. Un expert va t-il passer?
Le bateau est au ponton [redacted] au port du [redacted]

Merci,



A NE PAS FAIRE !

M.
6.
3
9

le. 26 septembre 2016.
N° Ref = 2016 00 146

Le 25 septembre 2016 aux environs de 22h00,
mon véhicule l'océanis 331 immatriculé
N° de franchise est entré
en collision avec le bateau E de H. D.
immatriculé S. de franchise B
(... ..) qui lui était à

... de l'annexe 5, ... de l'annexe B ...
(1°) qui lui était à sa place de port au ponton
... Cet emplacement a son défaut est
empiété sur le chenal principal et mal éclairé.
Je sentais d'une longue manipulation et j'ai
manqué de vigilance dans ma manœuvre de
renvoi au port. J'ai embouti et touché le davier
et éclaté le via du bateau de 173.
Je reconnais ma responsabilité dans l'accident.


J.T.

II – LES SUBTILITES DU CONTRAT

- Les conditions générales et particulières du contrat ; les options (Assistance, Individuelle Marine, Protection Juridique).

La franchise dégressive et les conséquences après un sinistre non responsable

- Les motifs de résiliations possibles:

Codes des assurances // Loi Chatel // Loi Hamon

- La vétusté

- Le désarmement à terre : il faut transmettre à son assureur le contrat de Désarmement à terre signé avec le chantier.

ASSURANCES C

S

PARIS LE 25/03/2010

NOS REF. 2 4 PR
TEL. :
FAX :

VOS REF. 2
Dr suivi par Madame D

FAX C

Madame,

Je reprends l'instruction de ce dossier.

M. Y, notre expert, nous a communiqué ses conclusions aux termes desquelles il a chiffré le préjudice de M. F T à la somme de 20 653.24 €.

A ses conclusions se trouvait joint un contrat de location d'un emplacement en vue de l'hivernage du bateau puisque celui-ci est en désarmement à terre du 1^{er} octobre au 15 juin.

Cette convention se trouve être un contrat de dépôt, même si il en est mentionné autrement dans son article 5.

Le vol est survenu dans l'enceinte de l'établissement H¹ ... ZE, lequel a reçu en dépôt salarié (en contre partie d'une somme non négligeable 1500 €).

Il est donc incontestable que ce chantier avait une responsabilité dépositaire, ce qui implique l'obligation de conserver et restituer la chose qui lui a été confiée.

Dés lors, et par applications des articles 1927 et suivants du Code Civil, le chantier qui est dans l'impossibilité de rendre la chose, est dans l'obligation d'indemniser la victime de son préjudice.

Pour échapper à cette responsabilité, le chantier insère dans son contrat une clause de renonciation à recours tant pour le locataire que pour ses assureurs.

Non seulement, M. [redacted] n'a pas le droit de renoncer à un recours pour quelqu'un d'autre que lui-même, mais d'autre part, il devait vous aviser de cette situation qui aggrave le risque puisqu'elle nous empêche d'exercer notre recours dans le cadre de la subrogation conventionnelle.

C'est ainsi qu'en vertu de l'article L.121-12 du Code des assurances : « l'assureur est déchargé, en tout ou en partie, de sa responsabilité envers l'assuré, quand la subrogation ne peut plus, par le fait de l'assuré, s'opérer en faveur de l'assureur. »

Un refus de garantie est donc opposé à M. [redacted] au moyen de l'exception de subrogation qui nous décharge de nos obligations envers l'assuré.

Nous avons noté que le contrat de location qui a été remis par M. [redacted] n'est pas signé par celui-ci.

Cependant, nous supposons que l'autre partie du contrat chez a été signée par le client.

Si tel n'était pas le cas, ce serait la seule « faille » possible pour nous permettre un recours.

En conséquence, et sous les plus expresses réserves, nous adressons à ce chantier une demande d'indemnisation.

Nous vous tiendrons informé de leur réponse.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name or set of initials, possibly starting with 'P.' followed by a flourish.